

VAE DIPLÔME D'ÉTAT

D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Diplôme délivré par le Ministère de l'Emploi, de l'Éducation Nationale, de la Justice, et de la Jeunesse et des Sports

Diplôme
 niveau III

Suivi à distance
 des écrits

Accompagnement à
 la réalisation du
 livret 2

Alternance d'entretiens
 individuels et collectifs
 de 24h

VAE

La VAE peut permettre d'acquérir le DEES sans suivre la formation. Le candidat pourra obtenir tout ou partie du diplôme car, partant de son expérience il aura su démontrer des capacités professionnelles. Cette démarche permet à l'État de vérifier la compétence répondant au diplôme, auquel l'on aspire.

“Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire Valider les Acquis de son Expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...).”

Extrait de la loi de modernisation sociale de 2002



Conditions de recevabilité et Modalités

Les Candidats doivent prouver par le biais du livret 1, qu'ils exercent depuis un minimum de 1 an en équivalent temps plein sur un poste recouvrant tout ou partie des compétences attendues d'un éducateur spécialisé. Cette expérience peut être continue ou échelonnée dans le temps, porter sur un seul ou plusieurs postes ainsi que sur une ou plusieurs structures.

ETAPE 1 : Information et recevabilité (livret 1)

Le livret 1 est un document permettant au Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA) ou Centre Académique de Validation des Acquis (CAVA) de votre lieu de domicile de statuer sur votre demande de recevabilité. Ils vous informeront des procédures à suivre et vous donneront les conseils nécessaires pour démarrer votre cursus VAE.

ETAPE 2 : Description de son expérience (livret 2)

Lorsque son dossier est recevable, le candidat devra remplir un 2^{ème} document (livret 2, transmis par DAVA avec la notification de recevabilité), dans lequel il décrira ses activités afin de faire la preuve de ses compétences.

L'Accompagnement à la description de l'expérience

Comme prévoit la loi, les candidats peuvent se faire accompagner dans le travail de renseignement du livret 2.

Le centre de formation Initiatives propose un module d'accompagnement de 24 heures, dans une alternance d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels, qui se décline ainsi :

- 6 heures en individuel dont un entretien de positionnement (4x1h30)
- 9 heures en collectif (3x3h)
- 3 heures de préparation à l'oral et 3 heures de jury blanc collectif après envoi par le candidat de son livret 2 au DAVA ou CAVA
- 3 heures de suivi à distance des écrits, réparties selon besoin tout au long de la démarche.

L'Accompagnement a pour objectif de permettre au candidat de :

- S'approprier le référentiel de compétences
- Expliciter ses expériences et les confronter au référentiel
- Repérer les situations expérientielles pertinentes au regard du référentiel de certification
- Valoriser son parcours au regard des choix opérés, des analyses portées, des « preuves » apportées
- Acquérir les outils méthodologiques permettant l'établissement d'un livret 2 conforme
- Se préparer à l'épreuve orale.

ETAPE 3 : l'entretien

Après avoir finalisé et expédié son dossier au rectorat, le candidat sera convoqué à un entretien

Le jury peut :

- Attribuer la totalité du diplôme,
- Valider une partie du diplôme (le candidat a alors 5 ans au plus pour valider le reste, soit par formation, soit par complément d'expérience),
- Refuser la validation et la justifier.

Notre proposition d'accompagnement prévoit un temps de préparation à cet oral.

Vous pouvez télécharger votre DOSSIER VAE DEES (LIVRET 1) sur notre site ou le demander à :

ACADEMIE DE VERSAILLES

Départements associés : 91-92-95-78

DAVA de VERSAILLES

19 Av. du Centre

BP : 70701 ST Quentin en Yvelines

Tél : 01 30 83 52 20

Email : dava@ac-versailles.fr

ACADEMIE DE CRETEIL

Départements associés : 77-93-94

CAVA de CRETEIL

12 rue Georges Enesco-94025 CRETEIL

Tél : 01 49 81 64 50

Email : ce-dava@ac-creteil.fr

ACADEMIE DE PARIS

Département associé : 75

DAVA de PARIS, GIP FCIP,

12 Bd d'Indochine- 75933 PARIS cedex 19

Tél : 01 44 62 39 61

Email: ce-dava@ac-paris.fr

ACADEMIE DE MONTPELLIER

DIRECTION ACADEMIQUE DES EXAMENS-VAE Rectorat

31 rue de l'Université-CS 39004

34064 MONTPELLIER Cedex 2

Tel : 04 67 91 47 00

Pour toute information complémentaire (coûts, dates d'épreuves, programme), venez à nos réunions d'information libres et gratuites. Rendez-vous sur notre site pour les dates et autres renseignements

www.is2ts.fr

Lieux de l'accompagnement, inscription et informations pratiques

INITIATIVES

43 bd du Maréchal Joffre

92340 BOURG-LA-REINE

Tél : 01 41 13 48 23

3 rue des Pins-34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 66 70 65

Fax : 04 67 66 70 69